

S.A. Ets Franz COLRUYT
Edingensesteenweg 196
1500 HALLE

TVA-BE-0400.378.485
RPM Bruxelles

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 SEPTEMBRE 2013

L'an 2013, le 25 septembre, au siège social à Halle, l'Assemblée générale des actionnaires de la société s'est réunie en présence de KPMG, Commissaire, représenté par Monsieur Ludo Ruysen, et en présence des administrateurs suivants : Jef Colruyt, Frans Colruyt, Wim Colruyt, Farnçois Gillet, la SA Farik, ayant pour représentant permanent Monsieur Frans Colruyt, la SA Herbeco, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt, la SA Anima, ayant pour représentant permanent Monsieur Jef Colruyt, la SCRL Delvaux transfer, ayant pour représentant permanent Monsieur Willy Delvaux et la SCRL Unitel, ayant pour représentant permanent Madame Astrid De Lathouwer.

La séance est ouverte à 16h00, sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean de Leu de Cecil à remplir la fonction de secrétaire.

L'Assemblée désigne en qualité de scrutateurs :

Monsieur Luc Duyck et Monsieur Daniel Blondiaux.

Le Président dépose sur le bureau :

le registre des actionnaires, ainsi que les justificatifs de la convocation à cette Assemblée générale :

@ Un exemplaire des lettres de convocation qui ont été envoyées nominativement aux actionnaires, au commissaire et aux administrateurs à la date du 23 août 2013.

@ Les extraits des journaux dans lesquels la convocation à l'Assemblée générale a été publiée, à savoir :

- De Tijd du 23 août 2013
 - L'Echo du 23 août 2013
- et le Moniteur belge

Monsieur le Président demande aux personnes présentes de signer la liste des actionnaires. Après signature, il est constaté que 522 actionnaires détenant ensemble 116.199.531 actions sont présents ou représentés.

Il est également constaté que les personnes suivantes souhaitent assister à l'Assemblée :

- des journalistes
- des étudiants
- des membres du personnel de Colruyt Group.

Il est demandé à l'Assemblée si ces personnes sont autorisées à assister à la réunion.

L'Assemblée accorde cette autorisation à :

- l'unanimité des voix.

Monsieur le Président déclare que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. - Rapport annuel du Conseil d'administration
À titre d'information, rapport du Commissaire et rapport du Conseil d'entreprise.
(Ceci tant pour les comptes annuels de la SA Ets Fr. Colruyt que pour les comptes annuels consolidés de Colruyt Group.)

Proposition de décision : approbation des rapports du Conseil d'administration.

2. Rapport de rémunération pour l'exercice 2012-2013.

Proposition de décision : approbation du rapport de rémunération 2012-2013

3. a. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2013.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels de la société.

- b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group arrêtés au 31 mars 2013.

Proposition de décision : approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group.

4. Distribution du dividende

Décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 3, mise en paiement le 2 octobre 2013.

Proposition de décision : approbation de ce dividende.

5. Approbation de la répartition bénéficiaire

Proposition d'approuver la répartition bénéficiaire telle qu'elle sera présentée en conséquence à l'Assemblée générale.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt qui ont été rachetées par cette dernière.

Proposition de décision : approbation de cette proposition.

7. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : donner décharge aux administrateurs.

8. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

- a) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de la S.A. Herbeco (numéro d'entreprise BE0422.041.357) dont le siège social est établi à 1654 Huizingen, A. Vaucampsiaan 42, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt (numéro national 69.05.31-211-52), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.
- b) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Franciscus Colruyt (numéro national 60.08.23-265-70), domicilié à 1602 Vlezenbeek, Bekersveldstraat 1, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.
- c) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de la S.A. Farik (numéro d'entreprise BE0450.623.396) dont le siège social est établi à 1602 Vlezenbeek, Bekersveldstraat 1, ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus Colruyt (numéro national 60.08.23-265-70), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

10. Nomination d'un administrateur

Proposition de décision : nomination comme administrateur Madame Astrid De Lathauwer (numéro national 63.09.06-078-61), domicilié à 9000 Gent, Predikherenlei 12, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

11. Renouvellement du mandat du commissaire

Proposition de décision : renouveler le mandat du commissaire de la S.C.R.L. KPMG Bedrijfsrevisoren, (B001), dont le siège social est établi à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24D, ayant pour représentant Monsieur Ludo Ruysen (00949)(numéro national 56.04.10-203-22), pour une période de 3 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.

12. Divers

Le rapport annuel du Conseil d'administration et le rapport du Commissaire sont remis aux actionnaires présents.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée générale, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. Rapport annuel du Conseil d'administration et rapport du Commissaire

L'Assemblée autorise le Président à ne pas lire à haute voix le rapport annuel du Conseil d'administration ni le rapport du Commissaire.

Le Président lit le rapport du Conseil d'entreprise du 23 septembre 2013 afin de confirmer que les informations financières y ont bien été abordées.

Le Président donne des explications au sujet des activités de Colruyt Group et des comptes annuels consolidés de l'exercice 2012/2013 clôturé.

Il répond également aux questions écrites des actionnaires présents.

Les rapports annuels du Conseil d'administration tant pour les comptes de la société que pour les comptes consolidés du groupe sont approuvés avec :

- 116.130.037 voix pour
- 60.389 voix contre
- 8.655 abstentions.

2. Approbation du rapport de rémunération 2012-2013

Madame Astrid De Lathouwer, présidente du Comité de rémunération, donne des explications sur le rapport de rémunération 2012/2013 qui figure dans le rapport annuel 2012/2013 de Colruyt Group (p. 142-145).

L'Assemblée approuve le rapport de rémunération 2012-2013 avec :

- 101.439.480 voix pour
- 14.745.677 voix contre
- 14.374 abstentions.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2012/2013

a. Approbation des comptes annuels des Ets Franz Colruyt

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la SA Ets Franz Colruyt de l'exercice 2012/2013 avec :

- 115.486.258 voix pour
- 159.820 voix contre
- 553.453 abstentions.

b. Approbation des comptes annuels consolidés de Colruyt Group

L'Assemblée approuve les comptes annuels consolidés de Colruyt Group de l'exercice 2012/2013 avec :

- 115.486.258 voix pour
- 159.820 voix contre
- 553.453 abstentions.

4. Distribution du dividende

Monsieur le Président demande l'approbation de la décision de distribuer un dividende brut de 1,00 EUR par action contre remise du coupon n° 3, avec mise en paiement le 2 octobre 2013.

L'Assemblée approuve le dividende brut avec :

- 116.190.876 voix pour
- 0 voix contre
- 8.655 abstentions.

5. Répartition bénéficiaire de la SA Ets Franz Colruyt

Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit :

* BÉNÉFICE À RÉPARTIR : 922.836.969,05 EUR

* RÉMUNÉRATION DU CAPITAL :

Coupon 3

156.585.537 actions x 1,00 EUR =

+ 156.585.537,00 EUR

Base de calcul :

164.520.124 actions participantes au 31/03/2012
+ 332.725 actions lors de l'augmentation du capital réservée au
personnel le 23 décembre 2012
- 8.350.868 actions propres au 5 juin 2013
+ 83.556 actions propres destinées à la participation aux
bénéfices (septembre 2013)

= 156.585.537 actions

ADDITION À LA RÉSERVE LÉGALE :	+ 1.004.829,50 EUR
TANTIÈMES :	+ 3.536.229,89 EUR
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES EXERCICE 2012/2013 :	+ 9.348.860,19 EUR
ADDITION À LA RÉSERVE INDISPONIBLE POUR LES ACTIONS PROPRES :	+ 11.889.411,97 EUR
PRÉLÈVEMENT SUR LA RÉSERVE INDISPONIBLE :	- 6.858,25 EUR
BÉNÉFICE À REPORTER :	+ 740.478.958,75 EUR
TOTAL :	+ 922.836.969,05 EUR

Le Président explique en outre qu'au niveau du groupe, il est prévu de distribuer un bénéfice de 9,35 millions d'EUR aux travailleurs des sociétés de Colruyt Group en Belgique en exécution de la loi du 22 mai 2001 relative aux régimes de participation des travailleurs au capital et aux bénéfices des sociétés. Par ailleurs, un montant de 16,67 millions d'EUR est prévu en application de la CCT 90 du 22 décembre 2007 sur les avantages non récurrents liés aux résultats.

En raison de l'application des normes comptables IFRS, la participation des travailleurs au niveau du groupe est maintenant reprise sous la rubrique « frais de personnel » des comptes annuels consolidés (voir la note n° 8.6 aux comptes annuels consolidés dans le rapport annuel 2012/13, p. 187).

L'Assemblée générale décide d'approuver la proposition de répartition bénéficiaire avec :

- 103.958.318 voix pour
- 12.232.458 voix contre
- 8.755 abstentions.

6. Proposition d'approuver que l'attribution du bénéfice aux travailleurs de la société et du groupe ayant choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions, comme stipulé au point 5 ci-dessus, se fasse par attribution d'actions propres de la SA Ets Fr. Colruyt.

Le Président explique que la SA Ets Fr. Colruyt a racheté des actions propres, en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale. Il s'agit au total de 8.350.868 actions propres (5,07 % du total des actions émises).

Dès lors, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale l'autorisation de distribuer au max. 83.556 de ces actions aux travailleurs qui, dans le cadre de la participation aux bénéfices, ont choisi de recevoir leur participation aux bénéfices sous la forme d'actions.

L'Assemblée générale accorde l'autorisation au Conseil d'administration de distribuer la participation des travailleurs au capital par attribution d'actions propres rachetées par la société avec :

- 115.978.139 voix pour
- 50.237 voix contre
- 171.155 abstentions.

7. Décharge aux administrateurs

Monsieur le Président demande de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale donne décharge aux administrateurs, avec :

- 115.148.400 voix pour
- 338.929 voix contre
- 712.202 abstentions

pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2012/2013 clôturé le 31 mars 2013.

8. Décharge au commissaire

Monsieur le Président demande de donner décharge au commissaire.

L'Assemblée générale donne décharge au commissaire, avec

- 115.047.503 voix pour
- 441.826 voix contre
- 710.202 abstentions

pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2012/2013 clôturé le 31 mars 2013.

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

a) Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de la S.A. Herbeco (numéro d'entreprise BE0422.041.357) dont le siège social est établi à 1654 Huizingen, A. Vaucampsiaan 42, ayant pour représentant permanent Monsieur Piet Colruyt (numéro national 69.05.31-211-52), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

L'Assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de la SA Herbeco avec :

- 97.445.039 voix pour
- 18.722.937 voix contre
- 31.555 abstentions.

b) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Franciscus Colruyt (numéro national 60.08.23-265-70), domicilié à 1602 Vlezenbeek, Bekersveldstraat 1, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

L'Assemblée générale approuve la nomination de Monsieur Franciscus Colruyt en tant qu'administrateur avec :

- 98.416.852 voix pour
- 17.598.294 voix contre
- 184.385 abstentions.

c) Proposition de décision : renouveler le mandat d'administrateur de la S.A. Farik (numéro d'entreprise BE0450.623.396) dont le siège social est établi à 1602 Vlezenbeek, Bekersveldstraat 1, ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus Colruyt (numéro national 60.08.23-265-70), pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

L'Assemblée générale approuve la nomination de SA Farik en tant qu'administrateur avec :

- 97.876.439 voix pour
- 18.291.537 voix contre
- 31.555 abstentions.

10. Nomination d'un administrateur

Proposition de décision : nomination comme administrateur indépendant de Madame Astrid De Lathauwer (numéro national 63.09.06-078-61), domicilié à 9000 Gent, Predikherenlei 12, pour une période de 4 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2017. Auparavant Mme De Lathauwer était la représentante permanente de la BVBA Unitel, administrateur indépendant dont le mandat expire ce jour.

L'Assemblée générale approuve la nomination de Mme Astrid De Lathauwer en tant qu'administrateur avec :

- 114.077.954 voix pour
- 1.959.892 voix contre
- 161.685 abstentions.

11. Renouvellement du mandat du commissaire

Mr. François Gillet, administrateur du Comité d'Audit, explique à l'Assemblée la proposition du Conseil de renouveler le mandat de CVBA KPMG, Réviseurs d'entreprises (B001) représentée par Mr. Ludo Ruysen (00949)(numéro national 56.04.10-203-22) en tant que commissaire pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée Générale en 2016.

Proposition de décision : renouveler le mandat du commissaire de la S.C.R.L. KPMG Bedrijfsrevisoren, (B001), dont le siège social est établi à 2550 Kontich, Prins Boudewijnlaan 24D, ayant pour représentant Monsieur Ludo Ruysen (00949)(numéro national 56.04.10-203-22), pour une période de 3 ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale de 2016.

L'Assemblée générale approuve de renouveler le mandat du commissaire de la S.C.R.L. KPMG avec :

- 114.647.981 voix pour
- 1.038.606 voix contre
- 531.034 abstentions.

12. Divers

Aucun point divers n'est proposé par les actionnaires.

Étant donné qu'aucun autre point n'est mis en délibération, on passe à la lecture du procès-verbal de la présente Assemblée. Le Président propose de l'approuver.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale est approuvé à :

- l'unanimité des voix.

Le procès-verbal est signé par le Président, le Secrétaire, les scrutateurs, le Commissaire et les actionnaires qui le souhaitent.

La séance est ensuite levée à 19h20.

Le Président,

Le Secrétaire,

Jef Colruyt

Jean de Leu de Cecil

Les scrutateurs,

Le Commissaire

Ludo Ruysen